

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1^{er} mars 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Physiquement :

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

OUVERTURE DE LA SESSION

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 1^{er} février 2021
- 3.0 Adoption des comptes payés de février 2021
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour janvier 2021
- 5.0 Période de questions

- 6.0 Dérogation :
 - 6.1 Dérogation 2021-02-0001 afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 6 mètres de la limite arrière plutôt que 100 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage no 614

- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption règlement 640 concernant les réseaux municipaux et les branchements d'aqueduc et d'égouts
 - 7.2 Avis de motion présentation du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, RB, M, PAT
 - 7.3 Adoption du projet de règlement 641 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, RB, M, PAT
 - 7.4 Avis de motion présentation du projet de règlement modifiant le règlement no 620 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation
 - 7.5 Adoption du projet de règlement 642 modifiant le règlement de zonage no 620 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation
 - 7.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 PIIA – Demande de modification # 2020-08-0007 sur le lot 5 662 313



- 8.2 Octroi contrat pour le balayage de rue
 - 8.3 Octroi contrat pour la fourniture d'Alun
 - 8.4 Mandat Mise à niveau Réseau Earlstown - Plans et devis
 - 8.5 Demande au programme d'Initiative Canadienne pour les Collectivités en Santé pour le projet de revitalisation du Parc Huntingville
 - 8.6 Protocole d'entente avec le Centre culturel et Communautaire de Waterville
 - 8.7 Brigadiers scolaire – taux à la sortie
 - 8.8 Formations de qualification en eau potable
 - 8.9 Comité de développement local de Waterville – Règles de fonctionnement
 - 8.10 Retrait de servitude no. 124332 affectant le lot 1 801 798
 - 8.11 Financement règlement d'emprunt 635
 - 8.12 Activité d'initiation à la pêche – demande au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ)
 - 8.13 Subvention Sentier – Demande de report du délai de réalisation des travaux
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 :00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

4790-2021-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée;

D'adopter l'ordre du jour déposé avec les ajouts suivants;

- 8.14 Nomination d'un nouveau membre au CCU
- 8.15 Demande d'aide financière – redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Dossier Principale Nord de André à Nichol.



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2021 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} février 2021 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 28 FÉVRIER 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1^{er} au 28 FÉVRIER 2021 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 28 février 2021 : 222,973.86\$
Les salaires du 1^{er} au 28 février 2021 : 23,050.95\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.302.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de janvier 2021

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Questions du Comité environnement :

1. Est-il envisagé de procéder à l'achat de l'île du silence ? Si oui, pourrions-nous, à titre de membre du Comité environnement apporter un soutien quelconque ? Sinon, pour quelles raisons n'est-il pas envisagé d'en faire l'acquisition ?



Pour les raisons suivantes :

- 1) Le sentier n'est pas encore réalisé
 - 2) Il n'y a pas d'entente avec le propriétaire du terrain donnant accès à cette île
2. Envisagez-vous de donner une tangente interprétative/éducative au sentier pédestre en positionnant, à des endroits stratégiques, des panneaux informatifs sur la faune et la flore présente dans cette section du bois ?

La première étape est de réaliser le sentier.

Votre projet est intéressant. Ça pourrait être une prochaine étape à réaliser en collaboration avec les écoles.

4793-2021-03-01

DÉROGATION 2021-02-0001 AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE À UNE DISTANCE DE 6 MÈTRES DE LA LIMITE ARRIÈRE PLUTÔT QUE 100 MÈTRES TEL QU'EXIGÉ PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 614

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 303, rue Highland (lot 4 571 905) ont déposé une demande de dérogation mineure concernant la marge arrière minimale;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent agrandir la résidence vers l'arrière du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de zonage 614 exige une marge arrière minimale de 100 mètres dans la zone R-5 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par cette demande a une profondeur de 34,90 mètres rendant le respect de la réglementation impossible ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est déjà construit sur ce lot et que l'alignement de celui-ci s'harmonise actuellement avec les bâtiments avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation spécifique à la zone R-5 est destinée à s'assurer que l'alignement des nouveaux bâtiments s'agence avec les immeubles voisins, compte tenu que les propriétés voisines ont une profondeur supérieure à 100 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière minimale dans les autres zones << R >> se situe entre 3 et 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure permettant une marge arrière minimale de 6 mètres plutôt que 100 mètres pour l'immeuble situé au 303, rue Highland (lot 4 571 905);



Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de dérogation mineure permettant une marge arrière minimale de 6 mètres plutôt que 100 mètres pour l'immeuble situé au 303, rue Highland (lot 4 571 905).

4794-2021-03-01

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 640 CONCERNANT LES RÉSEAUX MUNICIPAUX ET LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 640 intitulé « Règlement concernant les réseaux municipaux et les branchements d'aqueduc et d'égouts ».

4795-2021-03-01

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 641 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX EN ZONE R, RB, M ET PAT

Carole Chassé, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de permettre la garde de petits animaux tel que les poules et les lapins en zone urbaine. Ce règlement a également pour objet d'ajouter des restrictions et des normes en lien avec le nombre d'animaux, les zones où la garde d'animaux est permise ainsi que les normes de garde et de bien-être animal.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4796-2021-03-01

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 641 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage 614 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de permettre certains usages agricoles en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 614 ;



CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté lors de l'assemblée du 1er mars 2021;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 641 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, RB, M et PAT

Ce règlement a pour objet de permettre la garde de petits animaux tel que les poules et les lapins en zone urbaine. Ce règlement a également pour objet d'ajouter des restrictions et des normes en lien avec le nombre d'animaux, les zones où la garde d'animaux est permise ainsi que les normes de garde et de bien-être animal

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2021, à 19h, par écrit ou visioconférence.

4797-2021-03-01

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO. 620 AFIN DE MODIFIER LES PROJETS ADMISSIBLES AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de permettre que les projets en lien avec les commerces contraignants et les commerces de grande surface soient admissibles à une demande dans les zones « PAT ». Ce règlement a également pour objet d'ajouter un critère d'analyse et les documents à soumettre en lien avec les mesures d'atténuation des nuisances potentielles liées au projet.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 642 EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 620 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU 146);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier les projets admissibles à une demande dans les zones «PAT» ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de PPCMOI 620 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au Plan d'urbanisme de la ville ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté lors de l'assemblée du 1^{er} mars 2021;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet du Règlement numéro 642 Modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 620 afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation.

Ce règlement a pour objet de permettre que les projets en lien avec les commerces contraignants et les commerces de grande surface soient admissibles à une demande dans les zones « PAT ». Ce règlement a également pour objet d'ajouter un critère d'analyse et les documents à soumettre en lien avec les mesures d'atténuation des nuisances potentielles liées au projet

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2021, à 19h00, par écrit ou visioconférence.



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU

Carole Chassé, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PIIA – DEMANDE DE MODIFICATION # 2020-08-0007 SUR LE LOT 5 662 313

CONSIDÉRANT QU'une demande de construction a été déposée pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 662 313, rue King ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.4.1 du règlement sur les PIIA no 618 mentionne que les travaux de construction des nouveaux bâtiments principaux situés dans le secteur Résidentiel du Centre-Ville doivent être analysés selon les critères d'évaluation de l'article 5.9 du même règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des plans préparés par Urbaneco dessinés par Benjamin Peyre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a analysé le projet selon les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a évalué que le projet répondait aux critères du règlement sur les PIIA et que le conseil municipal a autorisé le projet en adoptant la résolution 4660-2020-09-08 :

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent modifier le revêtement extérieur du bâtiment principal pour un revêtement de bois de couleur gris ainsi que des contours de fenêtres de couleur blanche.

CONSIDÉRANT QUE le comité évalue que les modifications apportées au projet original respectent toujours les critères d'analyse de l'article 5.9 règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de modification du revêtement de vinyle par un revêtement de bois gris pour la demande de PIIA 2020-08-007, situé au 395, rue King (lot 5 662 313) ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de modification du revêtement de vinyle par un revêtement de bois gris pour la demande de PIIA 2020-08-007, situé au 395, rue King (lot 5 662 313).

4801-2021-03-01

OCTROI CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont soumis les prix suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Les Entreprises Myrroy inc.	6 850.00 \$	7 875.79 \$
Entreprises Simon Maurice	6 889.76 \$	7 921.50 \$

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de balayage de rues à Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 6 850,00 \$ plus taxes pour l'année 2021.

4802-2021-03-01

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ALUN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'alun pour le traitement de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par kg (avant taxes)	Montant (avant taxes)
Brenntag Canada Inc.	0.59 \$	10 620.00\$
Univar Solution	0.618 \$	11 124.00\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Brenntag Canada Inc. représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2021 de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité



DE retenir la soumission de la compagnie Brenntag Canada Inc. pour la fourniture d'alun pour l'année 2021.

4803-2021-03-01

MANDAT MISE À NIVEAU RÉSEAU AQUEDUC EARLSTOWN – PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp a réalisé un plan d'action pour la mise à niveau du réseau d'aqueduc d'Earlstown;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la ville de Waterville de mettre en action le plan d'action en mandatant une firme pour la réalisation des plans et devis et procéder à la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCCC;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville mandate la firme Gestion de projets environnementaux Akvo inc. pour diagnostiquer le réseau d'aqueduc d'Earlstown et pour la recherche de solution à raison d'un budget de 11 000\$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par la TECQ.

4804-2021-03-01

DEMANDE AU PROGRAMME D'INITIATIVE CANADIENNE POUR LES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ POUR LE PROJET DE REVITALISATION DU PARC HUNTINGVILLE

CONSIDÉRANT QU'à maintes reprises l'Association des sports de Huntingville a informé la ville que les installations et les équipements présents dans ce parc arrivaient à la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT la forte dimension historique et identitaire de ce parc, puisqu'il doit sa création en 1960, à un don du terrain par un membre de la famille Hunting, famille fondatrice du hameau de Huntingville, et que depuis, de nombreuses familles de ce secteur s'y rassemblent pour y faire du sport, s'amuser, profiter de la nature et socialiser;

CONSIDÉRANT QUE ce parc, situé en dehors du secteur urbain, est considéré comme étant le lieu de rassemblement identitaire et intergénérationnel pour notre population anglophone qui habite majoritairement dans les hameaux d'Huntingville et de Milby;

CONSIDÉRANT QUE les normes sanitaires causées par la Covid de l'été 2020 ont obligé l'arrêt complet des activités des ligues de balles et ont réduit considérablement les opportunités de socialisation et de réseautage pour nos citoyens anglophones au parc de Huntingville;



CONSIDÉRANT QUE l'Association des sports de Huntingville a abruptement mis fin à leur engagement face à l'entretien du parc au printemps 2020, dû à la mise en place de mesures sanitaires, exigence imposée par la Covid en lien avec l'utilisation des terrains de balle, et que la ville doit reprendre la gestion du parc;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Politique familiale et des aînés 2020-2024 de Waterville est de développer, mettre à niveau et bonifier les lieux et les bâtiments publics ainsi que les équipements de sport et de loisirs afin qu'ils soient porteurs, inspirants, accessibles, sécuritaires et attrayants en toute saison, et que le parc de Huntingville est dans la liste des parcs à favoriser;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite profiter du programme d'Initiative canadienne pour les Collectivités en Santé mis de l'avant par les Fondations communautaires du Canada pour soutenir financièrement la réalisation rapide du projet de Revitalisation du parc de Huntingville et minimiser l'impact financier que pourrait avoir ce projet pour les contribuables de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

De présenter au programme d'Initiative Canadienne pour les Collectivités en Santé le projet de Revitalisation du parc de Huntingville;

De demander la collaboration des derniers membres de l'Association des sports de Huntingville dans l'élaboration de la demande et de son suivi;

Que la ville affecte les ressources-conseil et toute autre ressource matérielle jugée pertinente pour assurer le suivi, la réalisation et la promotion de ce projet;

D'autoriser madame Nathalie Isabelle, directrice générale à signer tous les documents en lien avec cette demande.

4805-2021-03-01

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités du Centre culturel et communautaire de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Waterville (CCCW) est dûment formé, composé d'un conseil d'administration associé à une charte à titre d'organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville et le Centre culturel et communautaire se sont entendu sur un protocole d'entente fixant les rôles et responsabilités des deux organisations pour une période d'un an ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve le protocole d'entente liant la Ville et le Centre culturel et communautaire de Waterville;

QUE la Ville de Waterville autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

4806-2021-03-01

BRIGADIER SCOLAIRES – TAUX À LA SORTIE

CONSIDÉRANT QUE le taux actuel à la sortie des brigadiers est de 10.30\$ et que ce taux n'a pas été augmenté depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il y a lieu de bonifier le taux à la sortie des brigadiers;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville bonifie le taux à la sortie des brigadiers de la façon suivante :

- 12\$ par sortie à partir du 1^{er} avril 2021 jusqu'à la fin décembre 2021
- D'accorder une augmentation de 2% par année pour les années suivantes.

4807-2021-03-01

FORMATIONS DE QUALIFICATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau du réseau d'Earlstown nécessitera une qualification supérieure des opérateurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former le personnel des travaux publics pour la qualification en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE 2 personnes seraient formées pour la qualification de préposé à l'aqueduc (profil OPA) au coût de 1 880.63\$ par personne ;

CONSIDÉRANT QUE 1 personne serait formée pour la qualification opérateur en traitement des eaux (profil OTUND) au coût de 3 776.80\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'inscription de 3 personnes aux formations de qualification en eau potable aux conditions précédemment mentionnées.



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE WATERVILLE – RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a mis sur pied un comité de développement local ayant comme mandat, entre autres :

- D'assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de développement de Waterville
- Identifier, solliciter et initier des projets structurants pour le développement de Waterville
- Participer à l'étude et à la recommandation des projets admissibles dans le cadre des travaux du Fonds de vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre à jour les règles de fonctionnement du comité de développement local ;

CONSIDÉRANT QU'un document décrivant les règles de fonctionnement du comité de développement local a été déposé aux membres du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter les règles de fonctionnement du comité de développement local de la Ville de Waterville

RETRAIT DE SERVITUDE NO 124332 AFFECTANT LE LOT 1 801 798

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée concernant le retrait d'une servitude de passage et de non construction affectant le lot 1 801 798, situé sur la rue des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude no 124332 a été enregistrée le 5 novembre 1963 sur l'ancien lot 45-28 destiné à être utilisé comme voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la voie publique n'a jamais été réalisée et que les lots ont été vendus/cédés aux propriétaires adjacents ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune infrastructure appartenant à la Ville traversant ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne prévoit pas bénéficier de cette servitude ;

CONSIDÉRANT QUE la situation cause un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de l'acte de radiation et tout autre document légal sera de la responsabilité et à la charge du propriétaire ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville autorise le retrait de la servitude no.124332 affectant le lot 1 801 798, au frais du demandeur;

QUE la Ville autorise la directrice générale, Madame Nathalie Isabelle et la Mairesse Madame Nathalie Dupuis à signer tous les documents nécessaires à la radiation de la servitude.

4810-2021-03-01

OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 635

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Waterville souhaite emprunter pour un montant total de 50 000 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
635	50 000 \$

ATTENDU l'offre de CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE précise que le taux d'intérêt est payable semestriellement et le capital annuellement selon l'échéancier suivant :

Capital	Taux intérêt	Année
5 000 \$	2,57000 %	2022
5 000 \$	2,57000 %	2023
5 000 \$	2,57000 %	2024
5 000 \$	2,57000 %	2025
5 000 \$ + 25000\$	2,57000 %	2026

ATTENDU QUE ce financement ne sera pas remboursable avant échéance et sera exclu du versement de la ristourne annuelle de la Caisse;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE pour son emprunt en date du 15 mars 2021 au montant de 50 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 635;

QUE le capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;



QUE la Ville autorise la mairesse et la directrice générale à signer le contrat de financement pour et au nom de la Ville.

4811-2021-03-01

ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE – DEMANDE AU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC (FFQ)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville désire organiser une activité d'initiation à la pêche en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder à une demande d'aide au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour l'organisation de cette activité;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE nommer Monsieur Philippe-David Blanchette, responsable de l'activité d'initiation à la pêche 2021 pour la Ville de Waterville.

Monsieur Philippe-David Blanchette quitte la salle

4812-2021-03-01

SUBVENTION SENTIER – DEMANDE DE REPORT DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a rencontré plusieurs problématiques en cours de réalisation du projet : Sentier de la rivière;

ATTENDU QUE les mesures sanitaires imposées pour répondre à la Covid-19 ont notamment eu un impact sur les délais et disponibilités des fournisseurs et des matériaux causant des retards dans l'avancement des travaux et le respect du calendrier de réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Ville a tout fait en son pouvoir pour respecter son engagement avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du PSSPA mais que pour des raisons hors de son contrôle souhaite informer le Ministère de l'état de l'avancement des travaux et demander un prolongement pour permettre la fin des travaux après la date prévue à l'entente présentement en vigueur;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de convenir de modifier l'entente pour permettre la fin des travaux après le 18 avril 2021;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité



DE communiquer avec les responsables de notre dossier au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les informer de l'état de la situation et de l'avancement des travaux prévus dans le cadre du programme PSSPA ;

DE demander un prolongement pour permettre la fin des travaux après la date du 18 avril 2021 tel que prévue à l'entente actuelle et sans pénalité financière;

D'informer et de transmettre à madame Geneviève Hébert, députée de Saint-François, une copie de cette résolution.

4813-2021-03-01

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté son règlement constituant son Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE 3 membres doivent être nommés pour une période de 1 an;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Richard Klopp comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an se terminant le 31 décembre 2021.

4814-2021-03-01

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DOSSIER; PRINCIPALE NORD DE ANDRÉ À NICHOL

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;



ATTENDU QUE la Ville de Waterville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Retour de Monsieur Philippe-David Blanchette

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19

4815-2021-03-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h41.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

